

Aménagement du territoire

El Fassi pour une nouvelle génération de plans

- Le modèle actuel pèche par excès de détails, peu de marges pour les acteurs locaux
- La nouvelle approche permettra d'atténuer le phénomène des dérogations
- Repositionnement des agences urbaines, une urgence

ABDELAĤAD El Fassi semble conscient de l'ampleur des problèmes sur lesquels son département est attendu. De la réussite de sa mission dépendra la fluidité des transformations territoriales, comme l'a souligné l'un des intervenants lors de la conférence organisée par la Chambre française de commerce et



Pour Abdelahad El Fassi, ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Habitat et de la Politique de la ville, le lancement d'un modèle d'urbanisme renouvelé et proactif permettra de relever les défis de l'urbanisation galopante (Ph. Bziouat)

d'industrie, jeudi dernier, à Casablanca. Les opérateurs économiques sont très attentifs à l'évolution des chantiers de développement territorial.

Pour le ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Habitat et de la Politique de la ville, «le diagnostic est largement connu et partagé». Aujourd'hui, il faut «se concentrer sur les solutions». en se basant sur un modèle d'urbanisme renouvelé et proactif.

La nouvelle approche défendue par El Fassi «devrait démarrer dans les zones qui enregistrent un niveau d'urbanisation élevé».

L'un des principaux problèmes à dépasser: l'actualisation du dispositif relatif à l'aménagement du territoire.

Le ministre a déploré «les longs délais qui marquent l'élaboration des plans d'urbanisme». Après de grands efforts, les responsables n'arrivent généralement pas à les mettre en œuvre ni à les financer. Autre écueil: les plans d'aménagement pèchent par excès de détails, les rendant difficiles à appliquer. C'est dans cette logique qu'il a plaidé pour la mise en place d'une nouvelle génération de plans d'aménagement, qui évite d'aller dans les détails, se contentant des grandes orientations. L'idée est de «laisser une plus grande marge de manœuvre aux intervenants au niveau local», a-t-il dit.

Pour lui, cela permettra de limiter le phénomène des dérogations en matière d'urbanisme. Autre dossier sur le bureau du ministre de l'Aménagement du territoire: «le repositionnement des agences urbaines, afin d'être en phase avec la logique de la régionalisation».

Les nouvelles agences régionales devront jouer un rôle décisif en matière de planification, permettant d'assurer la cohérence des documents d'urbanisme. Ces entités devront assurer une mission de bureau d'études au service des collectivités territoriales. Le ministre a également insisté sur l'importance de «renforcer la gestion opérationnelle, en donnant la priorité à la proximité territoriale». Son département veut s'arrimer sur la réforme en cours des Centres régionaux d'investissement pour accélérer la mise à niveau des services déconcentrés. L'idée est de créer un «choc en matière de simplification des procédures».

M.A.M.